

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames DESCHASEAUX Marie, DESPREZ Brigitte, NINANNE Margot, RAMOS Nancy, STUTZINGER Tabatha, Messieurs DA PRATO Joël, HISLEN Vincent, HUSER Marc, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Messieurs PIZOIRD Vincent, SCOTTI Patrick

Procurations : Monsieur PIZOIRD Vincent à Monsieur HUSER Marc, Monsieur SCOTTI Patrick à Madame RAMOS Nancy

Convocation et affichage : 13/05/2026

Secrétaire de séance : Vincent HISLEN

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

OBJET : CREATION D'UNE DOUBLE ECLUSE SUR LA RD946 EN AGGLOMERATION - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (AMENDES DE POLICE)

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'une double écluse sur la route départementale en agglomération afin de réduire les infractions liées aux excès de vitesse. Dans ce cadre, une étude d'implantation a été réalisée et finalisée par IT04 en mars 2026.

Depuis le 16 mars, cette installation est en cours de test après la pose de la signalisation verticale par la Maison Technique de Sisteron et le tracé de la signalisation horizontale financée par la Commune de Bevons. De nouveaux contrôles de vitesse ont été réalisés par la Maison Technique de Sisteron entre les 07 et 30 avril. Les résultats sont concluants (nombre d'infractions réduit de 20%).

Monsieur le Maire informe que, suite à de nombreux actes d'incivilité, voire de vandalisme, il a anticipé une demande de subvention « incomplète » auprès du Conseil Départemental au titre des Amendes de Police et demandé une autorisation de lancer les travaux dès que possible, autorisation accordée le 13 avril 2026.

Monsieur le Maire rappelle que certains frais ont déjà été engagés dans ce cadre, à savoir :

- L'étude réalisée par IT04 pour un montant de 1 185,00 € HT (1 422,00 € TTC)
- Le traçage de la signalisation horizontale pour réaliser le test par Miditraçage pour un montant de 1 981,66 € HT (2 377,99 € TTC)

Pour l'aménagement définitif de la double écluse, il présente le devis de la Société EIFFAGE d'un montant de 12 456,38 € HT (14 947,66 € TTC). Le montant total des travaux s'élèverait donc à 15 623,04 € HT (18 747,65 € TTC).

Il rappelle que cet investissement peut faire l'objet d'une subvention du Conseil Départemental dans le cadre des Amendes de Police à hauteur de 50%.

Ainsi, il propose un financement du projet de la façon suivante :

Dépenses	Montant en € HT	Ressources	%	Montant en €
Etude IT04	1 185,00	Conseil Départemental	50 %	7 811,52
Signalisation horizontale	1 981,66	Autofinancement	50 %	7 811,52
Aménagement définitif	12 456,38			
Total	15 623,04	Total	100 %	15 623,04

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la création d'une double écluse sur la route départementale RD946 en agglomération ;
- Approuve le plan prévisionnel de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus ;
- Autorise le Maire à compléter la demande de subvention auprès du Conseil Départemental ;
- Autorise le Maire à engager les travaux d'aménagement définitif de la double écluse sous réserve de respecter le montant maximal de 14 000 € HT.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 21 mai 2026,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire

Vincent HISLEN